

Aux membres d'IGS, de PGS, de GEO+ING et de GEOSUISSE

Eschenbach, novembre 2023

Résultats des négociations 2023 et salaires minimaux 2024

Mesdames,
Messieurs,

En vertu de l'art. 23 de la convention sur les conditions d'engagement, les représentants d'IGS, de PGS, de GEO+ING et de GEOSUISSE se sont réunis pour leur séance annuelle le 24 octobre 2023 à Berne. Cette rencontre entre les représentantes et les représentants des différentes associations s'est déroulée dans un esprit de partenariat et les négociations ont été menées de manière constructive.

Examen de la convention

L'année dernière, nos conditions d'engagement ont fait l'objet d'une évaluation juridique. Il s'est avéré qu'en de nombreux points ces conditions d'engagement prévoyaient pour les employés de meilleures conditions que les exigences légales.

Sur certains points, des propositions de modifications — tant sur le contenu que sur la forme — doivent encore être examinées. Si nécessaire, elles feront l'objet d'une révision conjointe par les associations concernées l'année prochaine.

Examen des salaires minimaux

Actuellement, il n'y a pas lieu d'intervenir sur les salaires minimaux qui, pour toutes les fonctions, ont été revalorisés de 3,5 % au 1^{er} janvier 2023.

Les employeurs sont invités à intégrer dans leurs réflexions sur les salaires l'évolution du marché du travail, la performance, les compétences transversales sans oublier le contexte économique. Tout comme les perspectives d'évolution et la reconnaissance du travail fourni, les salaires minimaux apparaissent comme un paramètre d'attractivité pour notre branche.

Meilleures salutations,

Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS)

(sign.)

Marzio Righitto, président

**Groupement professionnel des ingénieurs
en géomatique Suisse (GEO+ING)**

(sign.)

Jérôme Ray, président

Professionnels Géomatique Suisse (PGS)

(sign.)

Alessandra Bascio, présidente

**Société suisse de géomatique
et de gestion du territoire (GEOSUISSE)**

(sign.)

Matthias Widmer, président